

Foix, le lundi 2 décembre 2019

Environnement : le Conseil Départemental accompagne les collectivités pour la collecte et le traitement des déchets ménagers

Le Conseil Départemental de l'Ariège soutient financièrement les groupements de communes dans la mise en place des équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Au cours des trois dernières années, 600 000 € ont été consacrés à cette démarche. Il y a quelques jours, les Conseillers Départementaux réunis en commission permanente ont décidé d'attribuer à ces opérations un montant de 61 900 €, répartis entre le SMICTOM du Plantaurel, le SIVOM de la Vallée du Touyre, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et la Communauté de Communes Pays de Mirepoix.